

Saint Pantaléon de Larche, le 16 février 2016



COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL



*Alain LAPACHERIE introduit la réunion aux côtés de Mme Borderolle, 1<sup>ère</sup> adjointe, M.Vignal, Directeur des Services, M.Valade et Mme Deledalle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.*

---

#### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDIKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedikane@orange.fr](mailto:a.m.oumedikane@orange.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)

La mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche, en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a convié l'ensemble des agents municipaux à une réunion sur le thème de la « Santé et Sécurité au Travail ».

Le Maire a rappelé l'importance du Document Unique de Recensement des Risques Professionnels, pièce importante de l'organisation municipale, qui a été un travail de longue haleine mené par les agents de prévention.

Monsieur Valade et Madame Deledalle ont évoqué successivement :

**-Le rôle et les missions des agents de prévention.** Ils sont au nombre de 5 sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, Mme Françoise Briand pour les services administratifs, Mme Céline Gardey pour les écoles, Mme Mireille Férédy pour les cantines, Monsieur Philippe Machado pour le service sport et manifestations et Monsieur Alain Cazala pour les services techniques.

Les agents de prévention sont désignés par l'autorité territoriale sous l'autorité de laquelle ils exercent leurs fonctions. Ils constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention et assurent une mission de coordination. Leur mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi, que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Ils doivent tenir le(s) registre(s) de santé et de sécurité au travail ouvert(s) dans chaque service de la collectivité.

**-Le registre de santé et de sécurité au travail.** Un registre de santé et de sécurité au travail, facilement accessible aux agents durant leurs horaires de travail et dont la localisation est portée à connaissance des agents par tous moyens, est ouvert dans chaque service de la collectivité. Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler.

**-Le document Unique de Recensement des Risques Professionnels.** Ce document est mis en place dans la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche et régulièrement mis à jour.

**-Les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I).** Un point a été fait pour rappeler l'importance des E.P.I, définis comme un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu

---

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDIKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedikane@orange.fr](mailto:a.m.oumedikane@orange.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)

par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail.

La santé et la sécurité au travail est l'affaire de tous mais elles passent par le devoir de chacun.

---

**CONTACTS PRESSE :**

**ANNE-MARIE OUMEDJKANE** – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [a.m.oumedjkane@orange.fr](mailto:a.m.oumedjkane@orange.fr)  
**FABIENNE DURIE** – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)